



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « INTER » (N° 1170) (UDC)

Séance du 23 septembre 2021

Point n° 6

Dans le cadre du programme de législature en lien avec les objectifs liés au développement du tourisme, le Conseil municipal a validé le projet d'implanter une antenne de la Société Albergo Diffuso dans un appartement de l'Inter. Cette société est un modèle unique en Suisse qui a pour but de regrouper des chambres d'hôtes et de mutualiser les tâches. Un appartement a été adapté en chambres d'hôtes tout confort et labellisé 4 étoiles. L'exploitation a débuté en mai 2021, la réservation des chambres se fait sur des plateformes traditionnelles sur internet tel que booking.com, Hotels.com, etc.

1. La commune en reste-elle propriétaire ?

En tant que prestataire de services et moyennant un pourcentage sur les recettes, la société Albergo Diffuso gère la location de quatre chambres ou de l'appartement en entier qui est situé au 2^{ème} étage. De ce fait, la Municipalité est toujours propriétaire des lieux.

2. Si oui à quel montant se chiffre cette réalisation ?

Un montant de CHF 45'000.- a été alloué pour assainir les locaux et aménager l'appartement avec un équipement de base pour chambres d'hôtes (par exemple par l'achat de mobilier, de rideaux, de télévisions, des ustensiles et de la vaisselle pour la cuisine).

3. Y a-t-il eu une demande de participation auprès du futur repreneur ?

L'appartement appartient et est rénové par la Municipalité. Albergo Diffuso est mandaté pour l'exploitation. Il n'y a pas de demande pour l'investissement.

4. Quelle est le revenu et la charge annuelle de la commune sur cet investissement ?

Le rendement annuel de l'appartement a été estimé à une moyenne de CHF 15'000.- par année selon la variante d'occupation avec un taux de 30%, il est ainsi équivalent à un coût de location traditionnel de cet appartement. Les charges annuelles de CHF 2'700.- pour l'eau, l'électricité et le chauffage restent à charge de la Municipalité.

5. Combien de logements restent-ils vides dans l'établissement et quelles seront leurs affectations futures ?

Actuellement, six appartements sur sept sont occupés. Un seul est libre au 1^{er} étage, lequel subira des travaux d'assainissements cet automne avant sa relocation assurée au nouveau tenancier de la brasserie. Seule la salle du 1^{er} étage reste à rénover.

6. Ne serait-il pas plus judicieux de créer une forme de par exemple : une PPE ou droit de superficie pour éviter que la commune n'investisse ?

Des réflexions ont été menées concernant l'éventualité de créer une PPE mais ce projet a été abandonné. Partant du principe que le bâtiment de l'Inter est important pour la ville, il se doit de rester dans son intégralité en main de la Municipalité. A l'heure actuelle et après rénovation complète de la cage d'escalier ce printemps, seule la salle du 1^{er} étage est encore à rénover.

7. Quelle sera la politique de soutien envers les autres établissements de la place pour un éventuel agrandissement hôtelier ?

Les directives communales pour la promotion et le développement économiques précisent les aides apportées pour la création ou la restauration de chambres d'hôtels, d'appartements de vacances ou de chambres d'hôte. Dans la pratique, il est accordé une aide de CHF 1'500.- pour la rénovation d'une chambre aux standards actuels, de CHF 2'000.- pour la rénovation d'un studio.

30 août 2021

Le Conseil municipal